iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Juin 2024

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque Approbation des substances actives

Non-approbation des substances actives Approbation des substances de base Non-approbation des substances de base Approbation des substances à faible risque Non-approbation des substances à faible risque Modifications des conditions d'approbation

Evaluation de risque Evaluations de risque des substances actives

Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances de base Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus Evaluations des LMR existantes

Modifications des LMR

Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses Sécurité applicateur

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème

Approbation des substances de base

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/1768 DE LA COMMISSION La substance de base granulés déshydratés d'Onobrychis viciifolia (sainfoin) a été approuvée

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/1892 DE LA COMMISSION

amisulbrom, acide S-abscissique, thiencarbazone et valifénalate.

Prolongation de la période d'approbation des substances actives suivantes: amisulbrom, acide Sabscissique, thiencarbazone et valifénalate, initialement prévue au 30 septembre 2024 Prolongation de 23 mois et 2 semaines concernant les substances actives «amisulbrom» et «acide S-abscissique

Prolongation de 29 mois concernant les substances actives «thiencarbazone» et «valifénalate»

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

lenacil (CAS 2164-08-1) L'EFSA à effectué une évaluation des données diponibles relatives à la substance active linuron.

Evaluations de risque des substances de base Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus **Evaluations des LMR existantes**

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des LMR RÈGLEMENT (UE) 2024/1808

modifiant le règlement (UE) 2023/915 en ce qui concerne la date d'application des teneurs maximales plus basses pour les sclérotes d'ergot et les alcaloïdes de l'ergot dans les denrées alimentaires.

Propositions de modifications des LMR

Phosphonates de potassium (CAS 13977-65-6 ou 13492-26-7) - Article 6 Une demande de fixation de LMR a été portée sur la substance active Phosphonates de

>> Lier

Règlement d'exécution (UE) 2024/1718 de la Commission du 19 juin 2024 modifiant les règlements d'exécution (UE) 2020/617 et (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions

Règlementations diverses

d'approbation de la substance active métalaxyl-M Règlement d'exécution (UE) 2024/1734 de la Commission du 21 juin 2024 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 686/2012 en ce qui concerne l'assignation à des États membres

de l'évaluation de la substance active deltaméthrine aux fins de la procédure de renouvellement Retourner au sommaire

Retourner au sommaire

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Sécurité applicateur

Divers

Retourner au sommaire

• ANSES : Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants. >> Juin 2024

- MASA: Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle
- MASA: Laboratoires officiels et reconnus en santé des végétaux Les services de contrôle du ministère en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

laboratoires d'analyses agréés. • JORF: Contrôle des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en lien avec la protection des abeilles et autres pollinisateurs

s'appuient sur un réseau de laboratoires officiels, constitué principalement par les (LNR) et les

• JORF: Arrêté du 4 juillet 2024 fixant le barème de la taxe fiscale affectée perçue par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, des matières fertilisantes et de leurs adjuvants et des supports de culture

• MASA: Xylella fastidiosa, une bactérie mortelle pour 400 espèces végétales Le ministère vient de publier un dossier sur cette bactérie.

• Ephy: Retrait des produits à base de la substance s-métolachlore La date de retrait est au 23/04/2024. La fin de vente et de distribution est fixée au 23/06/2024. La fin d'utilisation des stocks de produits est fixée au 23/07/2024.

>> Lien

Veille réglementaire est une lettre publiée par iteipmai. <u>iteipmai</u> 3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou

www.iteipmai.fr Avec le soutien de:

RÉPUBLIQUE



8 🖾 🔰 in f 📮

Se désabonner | Report spam

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail